

Les Antilles de septembre 1789 à août 1790 dans

Affiches annonces et avis divers du Journal général de France

Pierre Bardin (mai 2022)

N° 250, lundi 7 septembre 1789

« On désirerait savoir dans quelle Isle Française ont demeuré & sont décédés Georges PERROT & Claude PERROT son fils, natifs de Dijon, ce dernier mort il y a 7 ou 8 ans, sans enfants. L'un & l'autre étaient charpentiers aux Isles où ils ont fait, dans cet état, une fortune considérable. »

N° 255, samedi 12 septembre 1789

A vendre

Maison au **Port-au-Prince**, 108 pieds de large sur la rue de Provence et 120 sur la rue Dauphine : 4 chambres de 15 pieds de large, galerie rapportée formant salon, 2 petits cabinets, 3 petites chambres, appentis dans la cour ;

bâtiment de 46 pieds sur 39 divisé en plusieurs appartements, avec galerie rapportée tout autour ;

autre bâtiment de 80 pieds de long sur 11 de large, servant de cuisine, case à nègres et remises

et sur la rue Dauphine case en planches avec puits mitoyen.

Habitation en café à la **Montagne noire**, dépendant du Port-au-Prince, 75 carreaux de terre, 3 000 pieds de café en rapport, 41 esclaves, chevaux, mules, etc.

Octobre 1789 : voir GHC 9, octobre 1989 p. 70

Novembre 1789 : voir GHC 10, novembre 1989, p. 74

Décembre 1789 : voir GHC 11, décembre 1989, p. 80

1^{er} janvier 1790

On voudrait vendre une petite habitation près du **Cap-Français**, avec des revenus échus, le tout moyennant 54 000 livres au plus. On se contentera de 16 à 18 000 livres comptant, le reste payable en plusieurs années. S'adresser l'après-midi, excepté le dimanche, à M. GENTIL, rue Hautefeuille n° 29.

Jeudi 7 janvier 1790

Annonce de la publication du Mémoire de M. BARBÉ de MARBOIS, intendant à **S. Domingue**, imprimé au Port-au-Prince le 26 octobre 1789 et réimprimé à Paris [voir sur Manioc <http://www.manioc.org/patrimon/BBX19068>] qui se termine ainsi :

« Si l'homme public n'obtient pas aujourd'hui l'approbation générale, il l'obtiendra demain ; si demain elle lui est refusée, elle ne le sera pas toujours ; ou s'il doit y renoncer pour jamais, si même on refuse à sa tombe les témoignages qu'il n'a pu

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

obtenir vivant, du moins il aura vécu en paix avec lui-même et c'est un bien dont il n'est pas au pouvoir des hommes de le priver. »

N° 125, mercredi 5 mai 1790

A vendre : habitation en indigoterie, au quartier de Lazille, isle et côte de **S. Domingue**, avec grande case de maître et plusieurs autres pour magasin, sécheries, cuisine, hôpital, cases à nègres, indigoteries avec leurs machines, jardin à indigo, terrain à vivres, savanes et Bois de bout, le tout d'environ 128 carreaux ; ustensiles, moulins, machines, cuves, robinets et effets propres pour l'exploitation ; plus 59 têtes de Nègres, Négrillons et Négrites. A vendre sur folle enchère le 8 ; l'enchère à 60 000 livres.

[la même habitation est remise en vente le 5 juillet ; l'enchère à 69 500 livres]

N° 152, mardi 1^{er} juin 1790

Habitation à **Léogane**, isle S. Domingue à vendre sur enchères publiques dont la seconde se fera aujourd'hui à 4h en l'hôtel de M. de CAUMARTIN, conseiller d'État rue Ste Avoie. S'adresser à M. PÉRIGNON, avocat aux conseils rue Plâtrière, au coin de la rue Coquillière, à M. MAINE de LA VERRINE, notaire rue Montorgueil n° 119, et à MM FERRAND rue Plâtrière et BECQUET de BAUPRÉ rue de Grenelle n° 30, procureurs.

N° 186, lundi 5 juillet 1790

Un tapissier âgé de 23 ans et sachant écrire, qui a voyagé en Afrique ainsi qu'en Amérique et qui a été à la traite, désirerait trouver quelqu'un qui voulût l'emmener aux Isles.

N° 191, samedi 10 juillet 1790

Le navire Les 4 sœurs, du port d'environ 300 tonneaux, fin voilier et commode pour les passagers, capitaine Vengelade, est en charge au Havre d'où il partira dans le courant d'août pour la **Martinique**. Ceux qui voudraient y passer ou y charger à fret s'adresseront au Havre à MM Delarbre et Compagnie, à Rouen à M. La Chernesheude J. et à Paris à MM Sartorius et Compagnie, rue de Bourbon Villeneuve.

[ce n'est qu'un exemple des nombreuses annonces de départ de navires [NDLR](#)]

N° 194, mardi 13 juillet 1790

A vendre maison au **Cap Français**, isle St Domingue, au coin de la rue Royale et de la place de Cluny, ayant une surface de 600 pieds carrés et consistant en 5 grands magasins au rez-de-chaussée, 3 grandes chambres au-dessus, 3 autres pièces d'environ 12 pieds carrés, 3 cuisines par bas où il y a un four pour boulangerie et une autre pour pâtisserie, galerie, vestibule et puits au milieu de la cour qui est pavée, le tout loué par baux 12 000 livres qui font 8 000 livres argent de France. A vendre ou à échanger contre des immeubles en Normandie, en Bretagne ou à Paris. S'adresser à Granville à M. Delarue et à Paris chez M. Duptirieux, banquier rue Dauphine.

N° 196, jeudi 15 juillet 1790

On désirerait trouver une femme ou une demoiselle qui voulût passer à **Saint Domingue** pour y faire un établissement. On offre de la loger et de la nourrir 2 mois avant son embarquement, de la faire partir en octobre ou en novembre prochain, de payer son passage & de la défrayer encore jusqu'à un mois après son embarquement, sous les conditions qu'elle sera pendant tout ce temps au service

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

d'une dame & qu'elle se chargera particulièrement du soin d'un enfant de 15 mois, bien sain & très doux, tant avant l'embarquement que pendant la traversée. On préférerait une négresse de renvoi, qu'on se chargerait de défrayer & de rendre à sa destination sous les mêmes conditions. S'adresser à la dame Fagnon, lingère, maison de M. Raffeneau de Lisle, notaire, rue Montmartre n° 174.

NDLR

Voir ci-après N° 258, jeudi 26 août 1790

N° 200, lundi 19 juillet 1790

A vendre le 6^{ème} indivis d'une habitation appelée Rancogne, dans les hauts du quartier de l'Ester, au lieu de Marcenou, paroisse de Ste Rose de **Léogane**, isle et côte de S. Domingue, consistant en 112 carreaux de terre, 144 Nègres, 60 Mulets, 12 Bœufs, 30 Vaches et Gazelles, grande case, sucrerie avec équipages à 4 chaudières, purgerie, cases à Nègres et Bagasses, 2 moulins à bêtes, le tout estimé à 500 000 livres tournois argent de France, laquelle somme réduite au 6^{ème} est de 416 666 livres.

NDLR

Voir l'article de François d'Arcy « Les habitations Rancogne à Saint-Domingue en 1760 » <http://www.ghcaraibe.org/articles/2011-art0013.pdf>

N° 227, dimanche 15 août 1790

M. CHEILAN, négociant à la **Pointe à Pitre**, isle de la Guadeloupe, exécuteur testamentaire de feu M. Jean NICOLLE, mort le 20 juin dernier, prie toutes les personnes intéressées à cette succession de correspondre avec lui & de l'autoriser à faire un emploi quelconque des marchandises qui ne sont point vendues & dont il voudrait se défaire le plutôt possible. M. Nicolle est parti du Havre le 24 mai 1788 sur le bâtiment L'Amable Madeleine, expédié par MM Mangon, Laforest & Compagnie.

NDLR

M. Jean Nicolle, capitaine de navire et négociant à Pointe à Pitre, y a bien été inhumé le 20/06/1790. Il était âgé d'environ 45 ans et natif de Saint Laurent de Cuve diocèse d'Avranches. Signatures de Jn Reaut, Cheilan, J. Delamoinière, Viard aîné, Pre J^{lin} Le Desque

N° 234, dimanche 22 août 1790

Enterrement le 20 de madame Marguerite DECONDEMINE [sic] femme de M. Alexis BONAMY, habitant et ingénieur en chef des milices patriotiques du Nord de **Saint Domingue**, et veuve de M. N. PIVETEAU, capitaine des milices et propriétaire planteur à Saint Domingue, décédée boulevard Montmartre, Saint Eustache.

NDLR

Registre des tutelles 30/08/1790, avis des parents et amis en France de Marguerite Perrine PIVETEAU et de Laure Bernardine Piveteau, seuls enfants de + Pierre Piveteau, capitaine de milice et habitant de Saint Domingue, et de feu Marguerite de CONDEMINE son épouse actuellement épouse d'Alexis César BONAMY [suite comme ci-dessus], et de Césarine Bonamy fille dudit et du second mariage avec ladite feu dame son épouse ; habiles à se porter héritières chacune un tiers de leur mère. AN Y5193B.

N° 258, jeudi 26 août 1790

Un particulier désirerait trouver l'occasion de faire conduire au plus tôt à **Saint Domingue** & de remettre en tel lieu & à telle personne qu'on indiquerait, une Mulâtre créole âgée de 28 ans & parlant bien français, qui est intelligente, accoutumée depuis

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

longtemps à faire le service de la chambre ainsi qu'à élever des enfants & qui n'est jamais malade à la mer : moyennant le passage et l'entretien de toute nature qui serait fourni pendant la traversée par la personne qui s'en chargerait, elle rendrait tous les services possibles, soit comme femme de chambre soit comme gouvernante d'enfants.

NDLR

Voir ci-dessus N° 196, jeudi 15 juillet 1790

Commentaires

Bernadette Rossignol

Peu de patronymes cités mais ensemble intéressant car il donne des exemples précis des réalités de la vie des îles.

La grande majorité concerne Saint-Domingue. On remarquera en particulier les nombreuses ventes d'habitations de cette île, ventes qui se font à Paris comme nous l'avons vu dans l'article 402 « Vente à Paris d'habitations de Saint Domingue »

<https://www.ghcaraibe.org/articles/2022-art03.pdf>.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)